
RECOMMANDATION 36 — Principe de la mise à la charge du pollueur

Le sous-comité recommande que le principe de la mise à la charge du pollueur s'applique au coût d'installation de l'équipement de réduction dans toute nouvelle installation de production dont l'exploitation risque d'entraîner des émissions d'oxydes de soufre ou d'azote.

Le ministère de l'Environnement a répondu à cette recommandation que la lutte anti-pollution au Canada repose entre autres sur ce principe; cependant, il pourrait ne pas s'appliquer nettement dans tous les cas.

RECOMMANDATION 37 — Sous-produits du soufre

Le sous-comité recommande que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé, constitue un groupe de travail sur l'utilisation des sous-produits du soufre dans le but d'élaborer une stratégie nationale pour la commercialisation du soufre et des produits à base de soufre. Cette stratégie devra viser à trouver des utilisations nouvelles pour ces produits et pourrait comporter la création d'un office de commercialisation du soufre et des produits du soufre.

Le Groupe de travail sur l'utilisation des sous-produits du soufre ne s'est pas réuni et il n'y a pas eu création d'un office de commercialisation du soufre et des produits du soufre. Le ministère de l'Environnement a informé le sous-comité que le *Sulphur Development Institute of Canada* (SUDIC), organisme tripartite se composant de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et de l'industrie, est le principal organisme travaillant dans ce domaine. Il a pour mandat d'appuyer les efforts de recherche et de développement et les activités de commercialisation se rapportant aux sous-produits du soufre. Plus récemment, son mandat a été élargi à la recherche sur la réduction des émissions de SO₂. Le SUDIC a mis au point un certain nombre de produits à base de soufre y compris un matériau de pavage, une formule de béton et un bloc de béton préfabriqué.

RECOMMANDATION 38 — Gisements de phosphate au Canada

Le sous-comité recommande que les gisements canadiens de phosphate soient exploités comme débouchés pour l'acide sulfurique résultant de la réduction des émissions d'anhydride sulfureux dans les fonderies de métaux non ferreux.

Environnement Canada a fait savoir qu'une étude de rentabilité des gisements de phosphate de Cargill (Ontario) avait été entreprise par un expert-conseil pour le compte du ministère. Il en est ressorti, à la suite d'un projet pilote, que l'exploitation de ces gisements serait rentable. Toutefois, aucune mise en valeur commerciale n'a encore été entreprise.